

Pour l'école de la confiance

La demande en ligne de bourse de lycée

_____ *Version réservée au Téléservice bourse de lycée ouvert du
02 septembre au 21 octobre 2021* _____

**Guide à destination des chefs d'établissement
et de leur équipe pour l'accompagnement
des parents**

**Août 2021
Diffusion nationale**

Ce guide vous présente le déroulement
de la saisie des demandes depuis le téléservice Bourse de lycée.
Vous disposerez ainsi de la vision du parcours des parents pour
leur apporter
l'accompagnement dont ils pourraient avoir besoin lors de cette
phase.

Table des matières

<u>LES INFORMATIONS ESSENTIELLES</u>	3
1.1 L'OBJET DU SERVICE	3
1.2 LE PERIMETRE	3
1.3 LE CALENDRIER	3
<u>2 LA DEMANDE DE BOURSE DE LYCEE PAR LES PARENTS</u>	4
2.1 LA CONNEXION	4
2.2 LA MISE A JOUR DE LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS	7
2.3 LE CHOIX « JE TELECHARGE » UN DOSSIER PAPIER	7
2.4 LE CHOIX « JE FAIS MA DEMANDE EN LIGNE »	7
2.5 RECUPERATION DES DONNEES FISCALES DU CONCUBIN	8
2.6 RECAPITULATIF DE LA DEMANDE	9
2.7 ACCUSE D'ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE ET ESTIMATION DU DROIT A BOURSE	9

1.1 L'objet du service

La demande en ligne de bourse de lycée permet **via internet** dans **Scolarité services**, au **représentant légal** d'un élève :

- de faire sa demande de bourse pour un enfant scolarisé en lycée public ou en EREA ;
- de fournir directement les données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives ;
- de mettre à jour la **fiche de renseignements administrative**, pour l'élève et lui-même ;
- de télécharger et/ou d'imprimer un accusé de réception de la demande de bourse ;
- de suivre l'avancement de son dossier.

1.2 Le périmètre

La demande en ligne de bourse de lycée s'adresse aux élèves de lycée public et d'EREA à la rentrée 2021. Elle est également accessible aux responsables d'élèves de lycée public ou d'EREA non boursiers de lycée en 2020-2021 et qui souhaitent présenter une demande pour 2021-2022.

Peuvent également faire leur demande en ligne :

- les élèves de 3^{ème} au collège qui poursuivront leur scolarité en lycée général, technologique ou professionnel ;
- les élèves relevant de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) **sans dossier de bourse** de lycée l'année antérieure ;
- les élèves arrivant en 3^{ème} prépa métiers au lycée à la rentrée scolaire ;
- les élèves redoublants de deuxième année de CAP en deux ans ou de terminale **non boursiers** l'année précédente ;
- les élèves revenant en formation initiale (une fiche spécifique sera fournie par le lycée d'accueil).

1.3 Le calendrier

Les dates de campagne sont définies nationalement et gérées par le téléservice.

- La 2^{ème} période de la campagne de bourse de lycée se déroulera du **02 septembre au 21 octobre 2021**
- La date de fin de campagne est fixée au 21 octobre 2021 à minuit. Après cette date, les parents d'élèves ne pourront plus accéder à la saisie d'une demande en ligne.

Dans le module **Vie de l'établissement > services en ligne**, le service est ouvert pour tous les établissements publics. Dans **Paramétrages généraux**, vous pouvez ajouter un message d'accueil annonçant la période de la campagne de bourse de lycée de la rentrée.



2 La demande de bourse de lycée par les parents

Pour faire la demande de bourse en ligne, le représentant légal de l'élève doit se connecter avec l'identifiant Educonnect attribué par l'établissement ou via FranceConnect. Seul un compte responsable permet l'accès au service en ligne de demande de bourse.

Nouveautés

Un nouveau portail national des démarches administratives en ligne est ouvert depuis le 7 juin 2021 pour faciliter l'utilisation des services par les familles. Ce nouveau portail est accompagné d'une plateforme d'assistance nationale aux usagers.

La plateforme d'assistance nationale est disponible pour aider les parents en cas de difficulté de connexion EduConnect ou pour leurs démarches en ligne.

Des questions sur votre connexion ou les demandes de bourse de lycée ?

Une plateforme d'assistance nationale est mise à votre disposition.

par téléphone : 0 809 54 06 06 (prix d'un appel local)

du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h

en ligne : assistancteleservices.education.gouv.fr

2.1 La connexion

Dans la mesure où la demande de bourse de lycée peut être présentée par tout responsable de l'élève qui en assume la charge effective, chacun des **représentants légaux** de l'élève peut présenter une demande, mais une seule pourra être retenue. Une personne en charge de l'élève mais non représentant légal ne peut formuler une demande en ligne.

Article D. 531-6 du code de l'éducation : Il ne peut être déposé qu'une seule demande de bourse par élève.

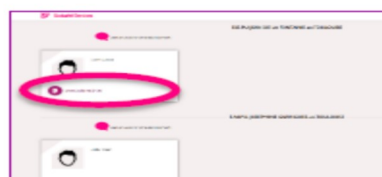
Pour accéder au portail Scolarité-Services, deux possibilités sont offertes :

- **Faire une demande de bourse avec mon identifiant Educonnect**

En tant que parent,
je me connecte au portail de l'Éducation Nationale
teleservices.education.gouv.fr



je saisais l'identifiant
que l'on m'a attribué
et le mot de passe
que j'ai créé



je choisis les services
de scolarité de mon
enfant

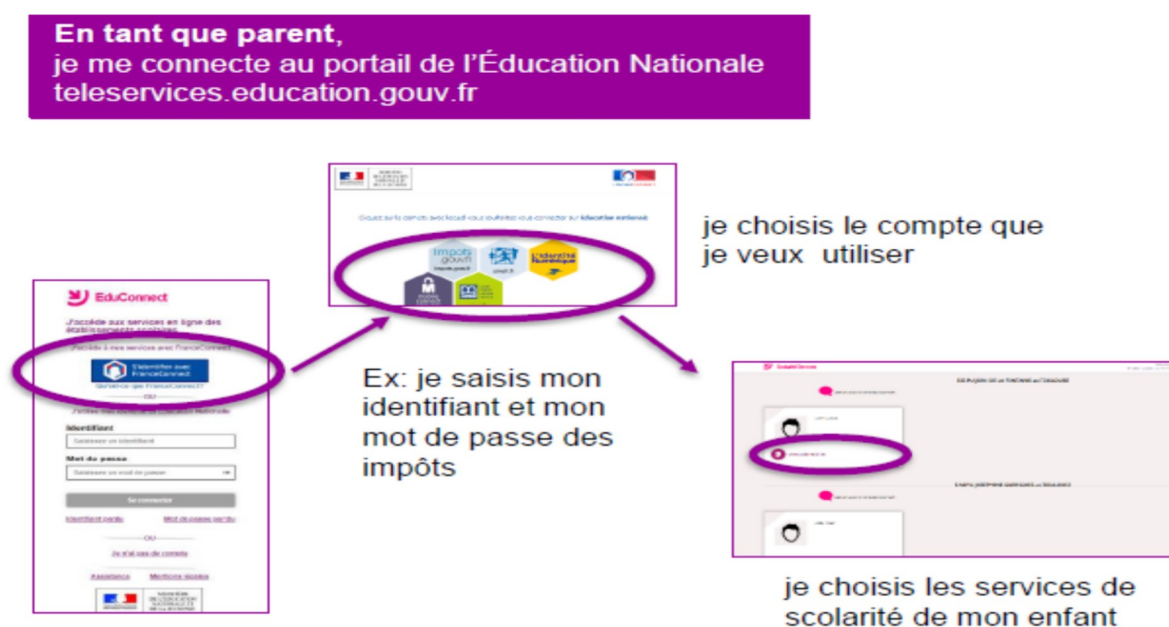
- **Faire une demande de bourse avec France Connect**

S'identifier avec **FranceConnect** permet d'accéder aux services en ligne de l'Éducation nationale et d'autres services publics en utilisant l'un des comptes suivants :



Lors de la première connexion aux services de l'Éducation nationale via FranceConnect, le demandeur devra rapprocher son identité de celle de son enfant. Pour cela, il devra saisir les nom et prénom de son enfant, sa date de naissance et choisir l'établissement qu'il fréquente.

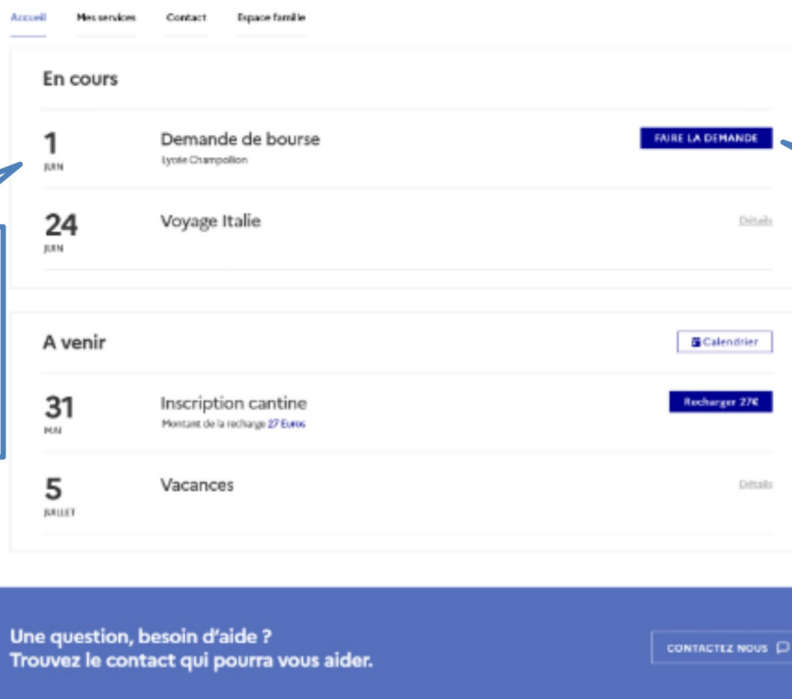
Utiliser les guides de connexion disponibles sur le site <https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511>



*Si le compte Educonnect est rattaché à plusieurs enfants, il faut choisir l'enfant concerné par la demande de bourse.

Le changement d'enfant ramène sur la page d'accueil des téléservices.

Après la connexion, choisir dans le menu « Mes services », **Bourse de lycée** en bas à gauche de l'écran



Durant la période de campagne, le menu « Demande de bourse » est proposé sur la page d'accueil

Accéder à la demande en ligne

L'écran suivant permet au parent :

1. De signaler les modifications éventuelles de ces informations par l'accès à la Fiche de renseignements ;
2. De faire sa demande de bourse en ligne ;
3. Dé télécharger une demande papier.



Prénom et Nom du parent connecté

Prénom et Nom de l'élève*

2.2 La mise à jour de la fiche de renseignements

Dès la connexion au téléservice Bourse de lycée, le parent visualise, et modifie si nécessaire, **une partie des données administratives de son enfant et les siennes**.

Remarque : les informations modifiées seront immédiatement intégrées à la demande de bourse. En revanche, l'établissement devra les valider pour leur intégration dans Base élèves.

2.3 Le choix « je télécharge » un dossier papier

Ce choix permet au parent d'éditer le dossier papier avec les renseignements concernant son enfant et lui-même déjà remplis.

Il devra joindre son avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020 et déposer l'ensemble au secrétariat de l'établissement.

2.4 Le choix « je fais ma demande en ligne »

Lors d'une connexion par Educonnect ou France connect, il sera demandé le numéro fiscal afin de pouvoir récupérer les données fiscales.

L'écran de récupération des données fiscales est identique par France Connect ou par le compte Educonnect de la famille.

The screenshot displays the 'Mes services' section of the Bourse de lycée portal. On the left, a sidebar lists various services: 'Inscription', 'Emploi du temps', 'Cahier de textes (2)', 'Évaluations (2)', 'Livret scolaire', and 'Bourse lycée'. The main area is titled 'Récupération de mes informations fiscales' and features a progress bar with four steps: 1. Récupération des informations, 2. Informations fiscales, 3. Informations fiscales, and 4. Validation. Below the progress bar, there is a text input field for 'Numéro fiscal' and a button labeled 'ÉTAPE SUIVANTE'.

Les informations récupérées auprès de la DGFIP apparaissent à l'écran suivant, une seule question est à renseigner si le parent n'est ni marié, ni pacsé pour préciser s'il vit en concubinage.

Accueil | Mes services | Contact | Espace famille

Mes services

Théo M.
Stagiaire collégien George Sand
Année 1 - FENIT

Inscription

Emploi du temps

Cahier de notes (2)

Évaluations (3)

Lien et scolaire

Bourses lycée

Déposer un dossier | Suivre mon dossier | Mon contacteur

1. Récupération des informations | 2. Informations fiscales | 3. Validation

Mes informations fiscales

Nous venons de recueillir vos informations fiscales sur votre avis d'impôt 2021. Merci de renseigner les informations complémentaires avant de poursuivre.

Conjoint(e) :

Avis d'impôt 2021 sur les revenus de 2020

Votre revenu fiscal de référence :

Votre avis d'impôt 2021 indique un déficit des années antérieures :

Votre situation familiale

Situation d'élève de parent isolé :

Nombre d'enfants à votre charge :

- Enfants mineurs ou handicapés en résidence exclusive :
- Enfants mineurs ou handicapés en résidence alternée :
- Enfants majeurs cohabitants :

Vivez-vous en concubinage ? *

(* Réponses obligatoires)

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

Si le parent n'est ni marié, ni pacsé, il doit préciser s'il vit en concubinage.

✓ ÉTAPE SUIVANTE

Une question, besoin d'aide ?
Trouvez le contact qui pourra vous aider.

CONTACTEZ NOUS

Au moment de la validation, s'il existe déjà une demande pour l'élève, le message suivant sera affiché :
« Vous ne pouvez pas déposer une demande de bourse de lycée pour cet enfant car une demande est déjà enregistrée. Pour plus de renseignements, contactez-votre gestionnaire en établissement. ».

2.5 Récupération des données fiscales du concubin

Dans cette situation, le parent devra renseigner le numéro fiscal du concubin ainsi que ses nom et prénom.

Récupérer les informations fiscales de mon ma concubin e

Saisissez ici le numéro fiscal qui figure sur l'avis d'impôt 2021 (sur les revenus de 2020) de votre concubin ainsi que son nom et prénom

Numéro fiscal *

Nom *

Prénom *

(*) Réponses obligatoires

Si les revenus ne permettent pas d'attribuer une bourse, le parent est informé que ses revenus dépassent le plafond autorisé :

Il peut maintenir sa demande pour recevoir une notification de refus en cochant la case prévue à cet effet.

Vos revenus dépassent le plafond permettant l'obtention d'une bourse. Vous n'avez pas droit à la bourse.

Pour plus d'informations, cliquez [ici](#).

Si vous souhaitez recevoir une notification de refus, cochez la case ci-dessous, puis cliquez sur le bouton Poursuivre.

☐ Je souhaite une notification de refus de bourse de lycée.

2.6 Récapitulatif de la demande

Toutes les données récupérées auprès des services fiscaux sont affichées à l'écran suivant « Récapitulatif de la demande ».

Ce récapitulatif reprend les informations fiscales du demandeur et celles de son concubin éventuel.

The screenshot shows the 'Mes services' portal with a sidebar on the left containing links like 'Inscription', 'Emploi du temps', 'Cahier de textes', 'Évaluations', 'Livret scolaire', and 'Bourse collège'. The main content area is titled 'Récapitulatif de ma demande' and includes a progress bar with three steps: '1. Saisie des informations', '2. Vérification fiscale', and '3. Validation'. The summary section contains the following information:

- Déclarant-e :** Stéphanie Martin
- Bourse demandée pour :** Théo Martin - 09/09/2006
- Avis d'impôt 2021 sur les revenus de 2020**
- Votre revenu fiscal de référence :** 11800€
- Votre avis d'impôt 2021 indique un déficit d'années antérieures :** Non
- Votre situation familiale :**
- Situation déclarée de parent isolé :** Non
- Nombre d'enfants à votre charge :**
- Enfants mineurs ou handicapés en résidence exclusive :** 2
- Enfants mineurs ou handicapés en résidence alternée :** 1
- Enfants majeurs collatéraux :** 0
- Je confirme que les informations présentées ici correspondent à la situation de mon ménage social et fiscal.** (checkbox)

At the bottom, there is a blue button labeled 'VALIDER' and a link for 'ÉTAPE PRÉCÉDENTE'. A blue arrow points to the confirmation checkbox.

Below the main content area, there is a blue banner with the text: 'Une question, besoin d'aide ? Trouvez le contact qui pourra vous aider.' and a button labeled 'CONTACTEZ NOUS'.

La confirmation des informations contenues dans le récapitulatif est obligatoire pour finaliser la demande. La validation de cet écran va entraîner l'enregistrement de la demande de bourse en ligne.

2.7 Accusé d'enregistrement de la demande et estimation du droit à bourse

Accès au suivi de dossier

The screenshot shows the website interface for the 'Demande de Bourse de Lycée'. The top navigation bar includes 'Accueil', 'Mes services', 'Contact', and 'Espace famille'. A callout box labeled 'Accès au suivi de dossier' points to the 'Suivre mon dossier' link. The main content area is titled 'Accusé d'enregistrement de ma demande' and contains information about the submission of the application, a link to download the recapitulatif, and sections for 'Estimation de mon droit à la bourse' and 'PASS'SPORT'.

▪ Accusé d'enregistrement

Le parent reçoit parallèlement, un **accusé d'enregistrement par courriel** qui est conforme au décret n° 2015-1404 relatif à la saisine de l'administration par voie électronique.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

DEMANDE DE BOURSE DE LYCEE

Récapitulatif de la démarche en ligne effectuée le 10/09/2021

Références de votre demande	
Référence à rappeler	07520-100122
Demandeur	Stéphanie Martin
Demande de bourse présentée pour	Théo Martin né le 09/01/2004

Informations fiscales prises en compte pour la demande	
Avis d'impôt 2021 Sur les revenus de 2020	
Déclarant-e-s	Stéphanie Martin
Votre revenu fiscal de référence	11800 €
Déficit d'années antérieures	Non
Votre situation familiale	Divorcé-e
Situation déclarée de parent isolé	Non
Nombre d'enfants à votre charge :	
Enfants mineurs ou handicapés en résidence exclusive	2
Enfants mineurs ou handicapés en résidence alternée	1
Enfants majeurs célibataires	0

Pièces justificatives à produire	
- Attestation récente de paiement de la CAF	

- **Suivi de dossier**

Une fois la demande de bourse en ligne terminée, les représentants légaux pourront consulter le suivi du traitement de leur demande en accédant au téléservice [Bourse de Lycée](#).

Dans le cadre de l'amélioration continue de l'expérience des démarches en ligne, le parent pourra donner son avis sur la démarche administrative en ligne qu'il vient d'effectuer, accessible grâce à un bouton « je donne mon avis » proposé en fin de parcours.

